

Communiqué de presse des enseignant.e.s du collège La Courtille (Saint-Denis) - 05.11.2020

Nous, personnels d'enseignement et d'éducation du collège La Courtille (Saint-Denis) réuni.e.s ce jour en Assemblée Générale, décidons d'exercer notre droit de grève car le Ministre de l'Éducation nationale et Recteur de l'Académie de Créteil laissent pourrir une situation intenable et dangereuse dans les établissements en exerçant une forte pression sur tous les membres de la communauté éducative en refusant la mise en place de demi-groupes. Nous n'y voyons encore une fois que la démonstration du mépris de l'institution à l'égard des personnels d'éducation et des élèves.

Nous rappelons que le nouveau protocole sanitaire « *renforcé* » ne propose aucune mesure supplémentaire en cette période où « *le virus circule en France à une vitesse que même les prévisions les plus pessimistes n'avaient pas anticipée* » ainsi que l'a pourtant rappelé le Président de la République. Les décisions, prises au doigt mouillé, reflètent l'incurie ministérielle et mettent en danger les élèves et leurs familles, les personnels d'éducation et leurs familles. Les éléments de langage du ministre sont déconnectés des réalités du terrain : « *quand c'est possible* » ne fait pas magiquement apparaître des locaux salubres et aménagés ou des moyens humains, horaires et financiers supplémentaires ou des masques non toxiques pour limiter la propagation du virus. Nous en avons assez des mensonges que le ministre ânonne dans les médias : non, les écoles ne sont pas un rempart face à la pandémie de Covid-19 et sont, au contraire, parmi les principaux foyers de contamination.

Le Ministre de l'Éducation nationale est en contradiction avec les outils et hypothèses présentés en juillet dernier pour « *assurer la continuité des enseignements dans les écoles, collèges et lycées* ». Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire, nous pensions que l'hypothèse 1 du plan de continuité pédagogique serait mise en place dans le cadre d'un protocole renforcé, à savoir l'accueil des élèves en demi-groupes : il n'en a rien été. Le Ministre de l'Éducation nationale est aussi en contradiction avec les préconisations du Conseil scientifique, dans son avis rendu le 26 octobre, qui recommande, parmi les « *mesures complémentaires à discuter en lien avec la communauté éducative* », le renforcement des mesures décrites dans le protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires, en particulier la diminution des effectifs.

Afin de pouvoir exercer dans des conditions sanitaires correctes pour la santé, la sécurité et le bien-être des élèves et des adultes dans l'établissement nous réclamons des moyens à la hauteur des exigences de notre mission de service public : un recrutement massif d'adultes (AED, AESH, enseignant.e.s, ATTE, infirmier.e.s...) et une organisation pédagogique adaptée, tant pour encadrer les

élèves que pour les protéger. Nous ne cherchons qu'à faire notre métier dans des conditions convenables et décentes.

Les enseignant.e.s grévistes du collège La Courtille (Saint-Denis)